

10 REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
NARBONNE

DOMAINE :

Finances

SOUS-DOMAINE :

Décisions budgétaires

Membres en exercice : 19

Présents : 11

Procurations : 0

Votants : 11

Secrétaire de séance :

Jean-Louis RIO

CONVOCATION EN DATE DU :
28 Février 2025

AFFICHAGE EN DATE DU :
28 Février 2025

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPÔT EN SOUS
PREFECTURE LE :

ET PUBLIE OU NOTIFIELE :

N° : 2025_09

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude



Séance du Comité syndical du : 13 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, membre du bureau, titulaire

Monsieur Edouard ROCHER, membre du Bureau, titulaire

La Communauté de Communes « La Domitienne » :

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Olivier HENRY membre du Bureau, titulaire

Absents suppléés :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Michel JAMMES, membre du bureau titulaire représenté par Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant

Madame Alexia LENOIR, membre du Bureau, titulaire, représentée Madame Jean-François CID suppléant.

Objet : Adoption du compte financier unique 2024

Le Compte Financier Unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain CARALP 2ème Vice-président, délibérant sur le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Xavier BELART, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme suit :

RESUME DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Compte Administratif principal | | | | | | |
| Résultats reportés | | 300 000,00 € | | 795 396,35 € | 0,00 € | 1 095 396,35 € |
| Opérations à réaliser | 1 368 287,76 € | 1 881 489,36 € | 1 309 469,48 € | 986 537,25 € | 2 677 757,24 € | 2 868 026,61 € |
| TOTAUX | 1 368 287,76 € | 2 181 489,36 € | 1 309 469,48 € | 1 781 933,60 € | 2 677 757,24 € | 3 963 422,96 € |
| Résultats de clôture | | 813 201,60 € | | 472 464,12 € | 0,00 € | 1 285 665,72 € |
| Restes à réaliser | | | 173 102,92 € | 156 601,19 € | 173 102,92 € | 156 601,19 € |
| TOTAUX CUMULES | 1 368 287,76 € | 2 181 489,36 € | 1 482 572,40 € | 1 938 534,79 € | 2 850 860,16 € | 4 120 024,15 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 813 201,60 € | | 455 962,39 € | | 1 269 163,99 € |

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux divers comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 5 842.83 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**LE COMITE SYNDICAL
A L'UNANIMITE**

- **Adopte** le Compte Financier Unique 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Narbonne, le 13 Mars 2025

**Le Président,
Xavier BELART**

